



# Traçabilité des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque client est responsable des déchets générés par ses activités de soins. C'est pourquoi COSMOLYS met à votre disposition un certain nombre d'outils pour que cette responsabilité ne soit pas une charge :

- applications CERELYS et HADMILYS
- logiciel ACOLHAD

## CERELYS

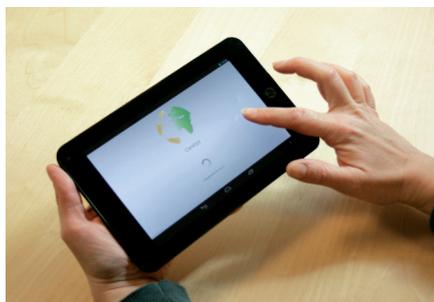
CERELYS est une application mobile créée spécifiquement pour les centres de regroupement (ex. laboratoires d'analyses médicales recueillant les déchets des infirmiers libéraux). Accessible à partir d'un appareil mobile connecté (tablette, smartphone...), l'application CERELYS vous permet de :

- générer la convention et les bordereaux de collecte pré-remplis pour les infirmiers libéraux
- générer le bordereau de regroupement pré-rempli pour COSMOLYS
- visualiser les stocks
- identifier individuellement chaque déchet
- bénéficier d'une traçabilité complète des déchets
- gérer les dossiers des infirmiers libéraux.

## HADMILYS

HADMILYS est une application créée spécifiquement pour vous. Accessible à l'aide d'un mot de passe et login, HADMILYS vous permet notamment d'accéder :

- aux détails de votre prise en charge : filière d'élimination de vos déchets, fréquence de collecte, date de la prochaine collecte...
- à l'historique des collectes : date et heure de collecte, type d'emballage et quantité collectée...
- à votre échéancier (en option) : informations concernant les prochaines collectes
- à une demande de collecte ponctuelle
- aux bordereaux de suivi de collecte
- aux statistiques (traçabilité, tableau de bord...).



Ces deux applications sont intégrées à ACOLHAD, logiciel métier permettant l'optimisation de la fréquence des collectes ainsi que la traçabilité des déchets.

La traçabilité des déchets est assurée par un code barre unique présent sur le conteneur. Les bordereaux de collecte que le chauffeur fait signer au client intègrent également un code barre permettant la numérisation et l'archivage dans les délais réglementaires. En cas d'incinération, un second bordereau est édité précisant la date d'élimination des déchets. L'ensemble des bordereaux complétés est joint aux factures et est également disponible sur le site Intranet HADMILYS.